



Actualités et réformes : tour d'horizon

Le 5 novembre 2024

## Au programme









## La CNH : Introduction à la loi pour le Plein emploi

Conférence Nationale du Handicap 2023

Objectif: Faire le point et prendre des décisions sur le sujet du

handicap dans sa globalité

Date: 26 avril 2023

#### Lancement d'expérimentations confiées au SPE :

- Prononciation de **l'orientation vers le milieu protégé ou l'ESRP** par la MDPH sur la base d'une préconisation réalisée par le SPE (on interroge les processus et les systèmes d'information).
- Permettre à tous les organismes de formation d'accueillir un apprenant en situation de handicap quel que soit le handicap (majoration tarifaire).
- Favoriser la mise en relation entre les employeurs et les demandeurs d'emploi.
  - Accompagner des agents licenciés pour inaptitude pour éviter les ruptures de parcours professionnels.





## La CNH : Introduction à la loi pour le Plein emploi



Renforcement des exigences d'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique via un " Manifeste pour une fonction publique plus inclusive" :

- Déploiement du mentorat ;
- Mise en place d'un programme d'accompagnement à destination des agents en situation de handicap;
- Mobilisation de la **communauté interministérielle en matière de recrutement** et de parcours des personnes en situation de handicap ;
- Fixation d'un objectif de 6% d'apprentis en situation de handicap ;
- Intégration des indicateurs du baromètre gouvernemental « Emploi & Handicap » au sein de la labellisation « Fonction Publique +".









Objectif: Réduire le chômage autour de 5% d'ici 2027

Date: 18 décembre 2023

#### **Mesures principales:**

- Création de France Travail
- **Inscription généralisée** à France travail Nouveau contrat d'engagement pour les demandeurs d'emploi
- Accompagnement renforcé des jeunes
- Inclusion des personnes en situation de handicap renforcée par le contrat d'engagement (remobilisation vers la recherche d'emploi)





ESAT, CDD Tremplin et EATT



Loi du 18 décembre 2023 Décret n°2024-99 du 10 février 2024

- Pérennisation des expérimentations du CDD tremplin et des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT).
- Les droits des travailleurs en ESAT sont alignés sur ceux des salariés ordinaires (avec conservation de leur protection spécifique).





Des droits étendus aux BOETH

#### L'article L 5212-13-1 du Code du travail

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH) bénéficient désormais de **dispositifs** auparavant **réservés** aux seuls travailleurs reconnus titulaires de la qualité de travailleurs handicapés (Hors victimes civiles de guerre).

#### Ils peuvent désormais bénéficier des dispositifs suivants :

- dispositif d'emploi accompagné
- possibilité d'être recrutés par une entreprise adaptée
- déplafonnement de l'âge pour être engagés en qualité d'apprenti
- majoration de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
- accès aux établissements et services de réadaptation professionnelle



Nouveau rôle de France Travail et Cap emploi : l'orientation des personnes RQTH



- Les décisions de la MDPH concernant l'attribution des RQTH remonteront automatiquement à France Travail et Cap emploi via une API\*.
  - Les conseillers de France Travail et Cap emploi reçoivent la personne afin de faire le point sur sa situation professionnelle.
- CAP EMPLOI France Travail

L'orientation est effectuée vers une entreprise ordinaire, une entreprise adaptée, ou vers le secteur protégé (ESAT).



- Le milieu ordinaire devient la norme
- Une orientation effectuée par des professionnels de l'emploi.
- La mise en place de dispositifs d'immersion avant l'orientation.





Procédure pour effectuer sa RQTH simplifiée pour les jeunes



L'article 10, I-3° du code du travail

Pour les personnes âgées **de 15 à 20 ans**, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH), ainsi que le bénéfice d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), valent reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.



Facilite l'accès aux dispositifs d'intégration et de maintien en emploi prévus par la politique handicap des employeurs.



Portabilité des aménagements





Un service numérique, baptisé "sac à dos numérique » recensera tous les aménagements dont a bénéficié une personne en situation de handicap tout au long de sa scolarité et de sa carrière professionnelle.

Il sera intégré au Passeport de compétences (service intégré au CPF).

Ce dispositif permet d'avoir un **historique des aménagements passés** et facilitera la portabilité des équipements liés à l'aménagement de poste de l'agent en cas de changement d'employeur, déjà prévue dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique (<u>La loi n°2019-828 du 6 août 2019</u>).



La consultation de ces informations sera soumise à l'autorisation de la personne concernée.





## Le Comité Interministériel du Handicap (CIH)

9e édition le mardi 16 mai 2024



#### Réforme concernant les étudiants :



- Mise en place d'une mesure leur permettant d'accéder plus facilement à une bourse avec un montant plus élevé.
- À compter de la rentrée universitaire de septembre 2023, les étudiants en situation de handicap ou aidants d'un parent en situation de handicap bénéficient de 4 points de charge supplémentaires pour le calcul des bourses.

Les étudiants en situation de handicap pourront ainsi :

- **Devenir boursiers** s'ils ne l'étaient pas avant la réforme, et donc, au minimum, être exonérés des frais d'inscription à l'université
- Bénéficier d'une **bourse plus importante** s'ils étaient déjà boursiers.



## Le Comité Interministériel du Handicap (CIH)

9e édition le mardi 16 mai 2024 – Rappel des mesures adoptées



#### Fait

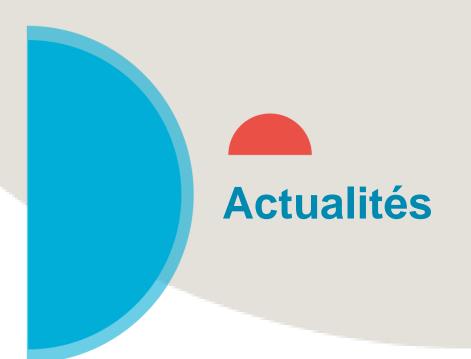


- Droit RQTH équivalent pour les bénéficiaires d'une rente d'incapacité ou d'une pension d'invalidité sans passer par la MDPH
- Obtention de la RQTH facilitée pour les jeunes
- Accompagnement renforcé avec la création de France travail et du lieu unique d'accompagnement
- Renforcement du dispositif d'emploi accompagné
- Pérennisation des entreprises adaptées de travail temporaire et du CDD tremplin (Décret de février 2024)
- Portabilité des équipements de compensation assurée
- Alignement des droits des travailleurs d'ESAT sur les droits de tous les salariés



- La création d'un sac à dos numérique
- Réforme des modalités de calcul de l'AAH
- Lancement du programme Handi'Talents qui accompagne les personnes en situation de handicap au sein de la fonction publique.







## La 28<sup>ème</sup> SEEPH du 18 au 24 novembre 2024

Une thématique autour des parcours professionnels



« Handicap et parcours professionnel : Comment assurer une vraie égalité des chances ? »

## Chômage des personnes en situation de handicap :

- En 4 ans, baisse de 18% à 12%
- Taux toujours plus élevé que la moyenne nationale (7,5% fin 2023)

#### Les défis:

- Le handicap reste la 1ère cause de discrimination en France (Rapport 2023, Défenseur des droits)
- Les freins à l'évolution professionnelle subsistent à cause de préjugés persistants

## Un enjeu fort : améliorer les parcours professionnels :

 Favoriser l'insertion durable et l'évolution de carrière des personnes en situation de handicap

#### Les objectifs :

- Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs : employeurs publics et privés, administrations, associations, les personnels et les personnes en situation de handicap elles-mêmes
- Sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap tout au long de la vie





## Les actualités gouvernementales et internationales



Du 13 au 15 juin 2024 a eu lieu le G7 ponctué notamment par la signature de la charte de Solfagnano dont l'objectif est de renforcer l'inclusion et de garantir les droits des personnes en situation de handicap.



Le 27 septembre 2024, **Charlotte PARMENTIER-LECOCQ est nommée Ministre déléguée au handicap**.



Le 10 octobre 2024, le nouveau Premier Ministre Michel BARNIER énonce dans son discours le souhait de faire de la santé mentale la grande cause nationale pour 2025.



## FOCUS - Santé mentale : Grande cause nationale 2025



"Plus d'un tiers d'entre nous sera touché par une maladie psychique au cours de sa vie. Chaque année, 13 millions de personnes en France, soit 1 personne sur 5, développe un trouble psychique (dépression, troubles anxieux, alimentaires, bipolaires, schizophréniques, etc.)." PSSM France

#### **OBJECTIFS**



- Sensibiliser à la santé mentale
- Identifier les facteurs de risque et les actions pour en prendre soin



#### Prévenir

- **Promouvoir une politique** de prévention en santé mentale
- Former et informer en continu pour mieux répondre aux besoins



#### Déstigmatiser

- Faire évoluer les perceptions des troubles psychiques
- Mettre en lumière les innovations et les solutions possibles





## FOCUS - Santé mentale : Grande cause nationale 2025

La santé mentale au travail



- Permet au collaborateur d'avoir une stabilité financière
- Augmente l'estime de soi et permet de développer ses compétences
- Il favorise les interactions sociales et permet de rompre avec l'isolement
- Permet d'avoir un rythme

## Pour protéger la santé mentale au travail, l'OMS (Organisation mondiale de la santé) recommande de :

- **Former les cadres** à repérer la détresse émotionnelle, à développer l'écoute active et à comprendre l'impact des facteurs de stress au travail
- **Sensibiliser les collaborateurs** au sujet de santé mentale afin de réduire la stigmatisation des personnes souffrants de troubles de la santé mentale
- **Programmer des interventions d'acteurs spécialisés** (permanences de psychologues, etc.) afin d'apprendre aux collaborateurs à gérer le stress et en réduire les symptômes





### Les actualités du FIPHFP



- Une nouvelle version du catalogue sera disponible en 2025
- Nouveau tour de France à l'occasion des 20 ans de la loi du 11 février 2005 et de la création du FIPHFP avec la mise à l'honneur des initiatives innovantes des employeurs publics :
  - N'hésitez pas à vous inscrire, l'étape régionale Auvergne Rhône-Alpes aura lieu le mardi 25 mars 2025 à Lyon!
- Renouvellement de la convention FIPHFP / Agefiph pour l'amélioration d'une offre commune.
- Signature de la convention avec la DINUM pour renforcer l'accessibilité des systèmes d'information et de communication des employeurs publics.





# CE WEBINAIRE VOUS A-T-IL ÉTÉ UTILE ?







#### À venir :

#### Webinaires:

- 10 décembre > La compensation du handicap en CFA pour les apprentis en contrat dans le secteur privé ou dans le secteur public
- 17 décembre > Retour d'expérience sur la mise en place d'une commission mobilité inter-fonctions publiques

Le calendrier des interventions du Handi-Pacte ARA pour l'année 2024 :

AURA - Le calendrier 2024 du Handi-Pacte est disponible | FIPHFP

Page LinkedIn du Handipacte ARA: (26) Handi-Pacte Auvergne-Rhône-Alpes | LinkedIn